

FICHE PRODUIT

Enlèvement Extorsion



La forte augmentation du nombre de sinistres en matière d'enlèvements se conjugue à l'explosion de nouvelles formes : extorsion, piraterie... Ces événements touchent des zones à risques identifiées comme risquées (Colombie, Mexique, Nigeria, Irak, Mali, ...), mais surviennent également sur le territoire français dans un contexte économique et social difficile.

Cette problématique est devenue un véritable enjeu pour les acteurs économiques.

AIG met à leur disposition une solution d'assurance et d'assistance adaptée à chaque scénario de risques. Parce que ces situations sont sensibles, complexes et explosives, elles doivent être pilotées par des professionnels. AIG a noué des partenariats avec des experts pour les aider à prévenir ce type d'événements et à intervenir en cas de crise.

Points Forts

- Une solution adaptée à chaque scénario de risques
- Un « crédit consultant » et un test de « simulation de crise » en prévention
- De l'information détaillée en quasi-temps réel sur les cas survenus dans le monde et les situations par zone de risques
- Un accompagnement 24h/24 et 7j/7 en cas de crise (1)

Objet de la garantie

- **L'enlèvement** : d'une personne assurée dans le but d'obtenir une rançon
- **L'extorsion** : portant sur des actifs de la société ou de personnes physiques, conduite sous la menace d'une atteinte aux biens des assurés
- **La détention arbitraire** : la détention forcée à caractère politique d'une personne assurée, par une autorité gouvernementale, un groupe de rebelles ou une organisation d'insurgés
- **Le détournement** : la détention illégale sous la contrainte, d'une personne assurée voyageant en avion, en automobile ou sur un navire.

Assurés

- Les dirigeants, les salariés expatriés ou en mission
- Leurs parents, leurs relations privées et professionnelles lorsqu'ils sont présents au moment de la survenance de l'événement assuré.

Durée de la garantie

- Garanties annuelles
- Garanties temporaires pour une mission précise.

Fonctionnement de la garantie

- Paiement de la rançon
- Remboursement de la rançon perdue ou volée durant son transport
- Frais consécutifs à un événement assuré (traducteur, frais supplémentaires de sécurité, informateur, remboursement du salaire de la victime et de son remplaçant, frais de déplacement et de transport, prestations médicales et hospitalières, frais de repos et de rétablissement...)
- Pertes de résultat net
- Indemnités de décès et invalidité
- Responsabilité de la société
- Frais et honoraires des consultants de crise.

Territorialité

Monde entier.

Prévention et informations

Vous disposez gratuitement d'un accès au site Global Safe Travel proposé par notre consultant partenaire Crisis 24 : <https://crisis24.garda.com/fr>

Ce site informe les voyageurs d'affaires sur les risques et menaces qu'ils peuvent rencontrer dans les différents pays partout dans le monde. Une carte interactive leur permet d'obtenir facilement de nombreux renseignements pour un pays donné : numéros d'urgence, coordonnées des ambassades et des douanes, informations sur les transports et conseils médicaux.

En fonction de votre budget de primes, vous aurez un « Crédit consultant » allant de quelques heures à quelques jours vous permettant d'utiliser les services en matière de prévention de notre partenaire Crisis 24, comme par exemple :

- Une réunion d'information ciblée sur un risque pays
- Une formation des collaborateurs expatriés ou en mission
- L'assistance de l'assuré dans la mise en place de sa cellule de crise
- Un test de simulation de la cellule de crise.

Renouvellement du contrat

L'échéance du contrat est l'occasion pour l'assureur d'apprécier l'évolution du risque assuré. Aussi, il sera demandé au souscripteur du contrat de compléter un questionnaire de renouvellement simplifié, éventuellement accompagné d'informations complémentaires, pour permettre à l'assureur de lui proposer des conditions de renouvellement.

Contact Souscription

Vincent Martial

Vincent.Martial@aig.com

Directions Régionales

Bordeaux

bordeaux@aig.com

Paris

idf@aig.com

Apporteurs de Proximité

apporteur.proximite@aig.com

Lille

lille@aig.com

Lyon

lyon@aig.com

Nantes

nantes@aig.com

Strasbourg

strasbourg@aig.com



Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.